

Le 21 octobre 2021

Eau potable : attention au démarchage à l'assurance en cours

Plusieurs abonnés au service de distribution d'eau potable de Thonon Agglomération ont été démarchés récemment, par voie postale, par une société de courtage en assurance en vue de couvrir les risques de fuite entre le compteur d'eau et leur habitation.

Thonon Agglomération et son service Eau et Assainissement tiennent dès lors à préciser qu'ils ne sont en aucun cas les commanditaires de cette campagne de démarchage. Avant toute nouvelle souscription, Thonon Agglomération recommande à ses abonnés de prendre contact avec leur assureur de manière à connaître le contenu précis de leur contrat habitation actuel.

CONTACT PRESSE : Cédric JOLY
Service communication

+33 (0)4 50 31 25 00 | c-joly@thononagglo.fr